

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Prix de vente	Habitation / Professionnel Terrain / Commercial / Industriel
De 0€ à 35 000€	5 000€ TTC
De 35 001€ à 56 000€	6 000€ TTC
De 56 001€ à 88 000€	8 000€ TTC
De 88 001€ à 109 000€	9 000€ TTC
109 001€ à 159 500€	9 500€ TTC
De 159 501€ à 180 000€	10 000€ TTC
De 180 001€ à 211 000€	11 000€ TTC
De 211 001€ à 232 000€	12 000€ TTC
De 232 001€ à 253 000€	13 000€ TTC
Au dessus de 253 001 €	Montant ou 5.5% TTC

Location

GESTION-LOCATION	Honoraires TTC locataire
<p>LOCATION Bail habitation – Bail meublé Locations de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi ALUR du 24 mars 2014 Profond révisable chaque année au 1^{er} janvier par arrêté ministériel</p>	<p><i>HONORAIRES : visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail</i> ZONE TRES TENDUE 24€/m² TTC ZONE TENDUE 20€/m² TTC ZONE NON TENDUE 16€/m² TTC ETAT DES LIEUX 6€/m² TTC (à partager par moitié entre le locataire et le bailleur) +200€ TTC : frais d'entremise (charge Bailleur)</p>
<p>LOCATION Bail à usage automobile</p>	<p>200€ TTC (à partager par moitié entre le locataire et le bailleur)</p>